

MANIFESTEZ VOTRE APPUI AU CONSEIL DE L'ENVIRONNEMENT DU BAS-SAINT-LAURENT

Faites parvenir votre contribution au conseil : 88, rue Saint-Germain Ouest, bureau 104, Rimouski, QC, G5L 4B5

ORGANISME OU ENTREPRISE

MEMBRE INDIVIDUEL

Au choix : 10\$ ou 25\$ ou DON : _____ \$

Au choix : 5\$ ou 15\$ ou DON : _____ \$

Nom : _____

Nom : _____

Représentant(e) : _____

Occupation : _____

N° et rue : _____

Ville : _____

Province : _____

Code postal : _____

Téléphone : _____

Courriel : _____

J'aimerais m'impliquer dans des dossiers ou des tâches



100% DE FIBRE POST-CONSUMMATION

Son implication dans :

a) la concertation et le soutien actif

- Concertation régionale et nationale sur les enjeux environnementaux prioritaires avec divers organismes, au sein de comités, de tables et de regroupements environnementaux;
- Contribution au développement et à la mise en place d'initiatives concrètes (ZIP, comités de bassin versant, écocentres, etc.).

b) l'information, l'éducation et la sensibilisation

- Publication biannuelle de l'Écosystème;
- Organisation d'événements, diffusion d'information et mobilisations;
- Éducation et sensibilisation sur la base de projets ponctuels.

c) le traitement des priorités environnementales et la représentation

- Suivi de l'actualité et de l'évolution légale et réglementaire;
- Services de consultation et d'aide à la résolution de problèmes;
- Production d'avis et de mémoires.

88, rue Saint-Germain Ouest, bureau 104
Rimouski, QC, G5L 4B5
Téléphone : (418) 721-5711
(frais acceptés au Bas-Saint-Laurent)
Télécopieur : (418) 724-2216
Courriel : crebsl@globetrotter.net
www.crebsl.com

CONCERTATION • SOUTIEN • INFORMATION • ÉDUCATION • SENSIBILISATION • REPRÉSENTATION



CONSEIL RÉGIONAL DE
L'ENVIRONNEMENT
BAS-SAINT-LAURENT



Son mandat

Le **Conseil régional de l'environnement du Bas-Saint-Laurent** est un organisme sans but lucratif, voué à la concertation en matière de protection de l'environnement et de développement durable. Il oeuvre dans les huit municipalités régionales de comté du Bas-Saint-laurent.

Son historique

Issu de l'initiative de gens soucieux de la qualité de leur environnement dans l'Est-du-Québec, le Conseil régional de l'environnement de l'Est-du-Québec (ancien nom de l'organisme qui couvrait aussi la Gaspésie) fut un des premiers conseils de l'environnement à voir le jour au Québec en 1977.

Aujourd'hui, il existe seize conseils de l'environnement qui sont affiliés au Regroupement national des conseils régionaux de l'environnement du Québec.



Ses priorités environnementales

La forêt, l'agriculture, l'eau, l'énergie, le Saint-Laurent et les matières résiduelles sont les thèmes sur lesquels le conseil travaille en priorité. L'organisme suit l'évolution de ces dossiers, il informe la population des principaux enjeux, il identifie des solutions et encourage leur mise en œuvre.



La représentation

Le **Conseil d'administration** se compose en majorité de représentants d'associations environnementales présentes « aux quatre coins » du Bas-Saint-Laurent. La représentation de toutes les MRC est encouragée. Par ailleurs, tout individu, association, entreprise ou organisme public ou privé qui partage le souci d'un environnement de qualité peut devenir membre et siéger au conseil d'administration.

L'implication des administrateurs et des bénévoles au sein de comités de travail ou dans certaines tâches favorise la représentativité du conseil et son enracinement dans le milieu.

